



Règles de vie 2023-2024

École Chabot et de l'Oasis (Oasis)

1501, rue du Périgord

Québec (Québec) G1G 5T8

Téléphone : 418-624-3755

Service de garde Petite Oasis : 418-624-3756

Procédures et renseignements généraux

HORAIRE DE L'ÉCOLE :

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance par un adulte sur la cour d'école **avant 7 h 45 le matin et 12 h 47 le midi**. Si votre enfant se présente avant ses heures, sa présence ne sera pas tolérée à l'intérieur des limites de la cour. Nous vous demandons donc de voir à ce que votre enfant se présente à l'école aux moments où une surveillance est assurée.

Horaire de surveillance :

	Matin	Midi
Préscolaire	7h45 à 7h55	12h47 à 12h52
Primaire	7h45 à 7h55	12h47 à 12h57

Si vous avez des besoins en dehors de ces moments, le service de garde est ouvert le matin de 7 h à 7 h 45, le dîner de 11 h 24 à 12 h 47 et en fin de journée à partir de 14 h 15 (préscolaire) et de 15 h 26 (primaire). Le service de garde ferme à 18h.

Horaire du début des classes :

	Matin	Midi
Précolaire	7h55	12h52
Primaire	7h55	12h57

Horaire de la fin des classes :

	Fin de l'avant-midi	Fin de l'après-midi
Précolaire	11h24	14h15
Primaire	11h24	15h26

À la fin des classes le midi et le soir, les élèves doivent quitter dès la fin des cours.

COMMUNICATION ET PRISE DE RENDEZ-VOUS AVEC LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE :

Pour toute communication avec le personnel de l'école, vous devez utiliser les moyens convenus avec le personnel ou laissez un message sur la boîte vocale de l'école. Prendre un rendez-vous vous assure un temps de qualité avec le personnel.

COLLATION :

Pour les collations des élèves, nous acceptons les aliments suivants : **fruits et légumes frais, fromage, eau** (les contenants en verre sont interdits).

Tous les aliments contenant des noix, amandes ou arachides sont interdits parce que des élèves présentent des allergies sévères. La gomme à mâcher et les bonbons sont également interdits.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE :

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants, il est interdit de circuler dans l'école, et ce en tout temps. Veuillez vous présenter au secrétariat de l'école, à la porte #1, aux heures d'ouverture : 7 h 45 à 11 h 40 et 12 h 45 à 15 h 50.

SERVICE DE GARDE :

Pour accéder au service de garde, veuillez utiliser la porte # 4, située sur la rue du Berry. Les parents doivent attendre à l'accueil du service de garde afin d'éviter la circulation dans l'école. Ceci, dans le but d'assurer la sécurité.

CALENDRIER SCOLAIRE ET JOURNÉES PÉDAGOGIQUES :

Un calendrier scolaire sur lequel l'information est inscrite vous a été remis dans l'envoi du mois de juillet. Il vous indique les journées pédagogiques prévues au cours de l'année de même que celles prévues pour des forces majeures. Merci de le conserver afin de vous y référer ultérieurement. Trois journées sont réservées pour des forces majeures (ex : tempête, bris électrique, incendie). Si ces journées ne sont pas utilisées, elles seront transformées en journées pédagogiques pour l'année en cours; vous serez avisés au début du mois de mai.

RETARD :

Pour permettre un bon déroulement de l'entrée des élèves, ils doivent être à l'heure à l'école pour l'entrée :

À son arrivée, l'élève doit récupérer sa carte d'absences au secrétariat. Nous vous rappelons que la ponctualité est essentielle au bon fonctionnement de la classe. Lorsque votre enfant arrive en retard, même de cinq minutes, il dérange l'organisation de la classe et tout le groupe. Il peut également manquer des informations importantes sur le déroulement de la journée. Être en retard, peut également contribuer à rendre votre enfant anxieux et désorganisé, alors donnons-lui toutes les chances d'être à son mieux pour faire ses apprentissages.

ABSENCE :

En aviser l'école avant 7 h 55. Si votre enfant fréquente le service de garde, veuillez aviser également la responsable. Des boîtes vocales sont en fonction 24 heures par jour. Lors d'absences prolongées pour voyage, l'enseignant n'a aucune obligation de remettre une planification pour les semaines d'absence, de modifier sa planification ni de reprendre les évaluations prévues durant l'absence d'un élève.

DÉPART EN COURS DE JOURNÉE :

L'élève doit présenter à l'enseignant un billet signé des parents pour autoriser son départ et, s'il y a lieu, le parent doit venir chercher l'enfant au secrétariat. Pour l'enfant qui voyage à pied, la personne responsable doit aviser l'école dès l'arrivée de l'enfant à la maison.

MALADIE CONTAGIEUSE (gastro, diarrhée, influenza, COVID-19, etc.) :

Lorsque votre enfant présente ces symptômes, par prévention et pour éviter la propagation, il serait important de le garder à la maison, car son état ne lui permettra pas de suivre le rythme de son groupe.

PÉDICULOSE (POUX); OXYURE (PARASITE INTESTINAL)

Afin de prévenir toute contagion, la santé publique demande aux parents de l'élève d'informer l'école rapidement. Vous devez garder votre enfant à la maison et lui administrer les traitements recommandés et disponibles en pharmacie.

RÉCRÉATION À L'EXTÉRIEUR ET ÉDUCATION PHYSIQUE :

Toute demande d'exemption des récréations et des périodes d'éducation physique par les parents doit être faite par écrit à l'enseignant de l'élève. Seuls les cas majeurs seront acceptés et un billet médical est exigé. De plus, pour l'éducation physique, votre enfant a besoin d'un chandail à manches courtes, d'une paire de pantalon court, d'une paire de bas courts, d'élastiques pour les cheveux longs et d'une paire d'espadrilles à talons plats et à semelles pâles (qui ne marquent pas).

FERMETURE DE L'ÉCOLE EN CAS D'URGENCE :

Il est de la responsabilité des parents :

- de prévoir un endroit (gardienne ou autre) où l'enfant peut se rendre en cas de fermeture d'urgence de l'école pendant la journée.
- d'en informer l'école en complétant le formulaire remis en début d'année et surtout de tenir cette information à jour tout au long de l'année scolaire.

Lors des tempêtes, le site Internet du Centre de services scolaire, les messages téléphoniques du Centre de services scolaire et de l'école et les principaux médias (radio et télévision) vous communiqueront l'information pertinente.

BRIS DE MATÉRIEL :

Les dépenses encourues par le remplacement ou la réparation du matériel ou du mobilier détérioré volontairement ou par négligence de l'élève seront facturées aux parents de l'élève. Cela comprend également les livres de bibliothèque et les livres scolaires prêtés à votre enfant.

TRANSPORT SCOLAIRE :

Pour une période minimale de 5 jours consécutifs, toute demande pour utiliser un circuit autre que celui prévu doit faire l'objet d'une demande écrite du parent responsable de l'élève. Cette demande doit être transmise au secrétariat au moins 2 jours ouvrables avant le changement.

Nous tenons à vous aviser que le comportement de votre enfant est de sa responsabilité, mais que par voie de conséquence, étant donné qu'il est mineur, vous êtes tout autant responsable de sa conduite. S'il y a transgression des règles, vous recevrez un avis du transport scolaire.

STATIONNEMENT :

Le stationnement de l'école est réservé au personnel de l'école. Pour des raisons de sécurité, **il est interdit d'utiliser le stationnement comme débarcadère**. Lorsque les parents conduisent l'enfant à l'école, ils doivent le laisser soit à la traverse protégée par la brigadière adulte ou sur la rue du Perche, au coin de la rue Périgord.

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENT

Vous devez vous en tenir aux règles de fonctionnement prévues à cet effet; vous devez compléter la feuille d'autorisation accompagnée d'une prescription originale.

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES :

Nous comptons sur votre bon jugement et votre collaboration pour vous assurer que votre enfant porte des vêtements confortables pour tous les contextes d'apprentissages et convenant au contexte de vie d'un milieu d'éducation.

Les élèves doivent s'abstenir de porter des accessoires et des vêtements symbolisant l'usage de la drogue ou faisant la promotion de la violence (fleurs de cannabis, tête de mort, chaînes, etc.).

Par souci de sécurité, les élèves doivent porter des chaussures adéquates c'est-à-dire des chaussures qui ne sortent pas du pied et qui sont soutenues par un renfort ou une courroie au talon. Les espadrilles d'éducation physique peuvent être portées à l'intérieur de l'école.

Les espadrilles du type « *patins à roulettes* » sont interdites. Nous nous réservons le droit de faire changer votre enfant.

MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE ET CELLULAIRE :

Le matériel électronique et les cellulaires sont interdits à l'école, sauf lors d'une permission spéciale accordée par un membre du personnel de l'école. Même à ces occasions, l'école se dégage de toute responsabilité face au bris et au vol.

Afin d'assurer à tous le droit à la vie privée, il est interdit que l'élève photographie, filme, enregistre et de plus qu'il diffuse des photos, des vidéos ou des enregistrements.

Guide d'utilisation d'internet et des médias sociaux

À l'école, plusieurs outils informatiques sont mis à ta disposition. Leur utilisation demande de ta part des attitudes respectueuses, sécuritaires et responsables.

Il est important que tu te rappelles que ce que tu écris, ce que tu dis ou ce que tu déposes sur internet ou les médias sociaux peut être accessible à un très grand nombre de personnes. Tu dois donc être prudent et faire preuve de savoir-vivre.

Tu dois aussi être conscient que les règles de vie de l'école et le protocole pour contrer la violence et l'intimidation s'appliquent quand tu utilises ces outils. Toutes les informations sur ta navigation (sites consultés, courriels ...) sont conservées et ton enseignant, ton éducateur ou un technicien du Centre de services scolaire peut y avoir accès.

Respect

- J'utilise les ordinateurs, les tablettes, les imprimantes ... de l'établissement si mon enseignant ou mon éducateur m'y autorise.
- J'adopte un langage et un comportement respectueux quand j'utilise la messagerie et les médias sociaux.
- Je n'envoie jamais de photos ni autres documents sans en avoir obtenu la permission.

Sécurité

- Je ne donne pas mon mot de passe. Si je crois que quelqu'un s'est connecté sur mon compte sans ma permission, j'avise un adulte.
- Je n'oublie pas de fermer ma session quand je quitte l'ordinateur.
- Je ne donne pas mon nom, mon adresse, des informations sur moi, ma famille, mes amis...lorsque j'utilise internet (courriels, forums, sites de clavardage, formulaires ou médias sociaux).

Responsabilité

- Je suis responsable de ce que j'écris, de ce que je dis ou de ce que je dépose sur internet et les médias sociaux.
- Je consulte uniquement les sites internet qui sont en lien avec mes projets scolaires ou mes activités au service de garde.
- Je ne copie pas d'information à partir d'internet et ne prétends pas qu'il s'agit de mon propre travail. Je cite mes sources.
- Je vérifie mes sources, car les informations sur internet ne sont pas toujours exactes.

Soutien aux comportements positifs (SCP)

L'école de l'Oasis a pour philosophie d'intervention d'enseigner les comportements souhaités et par le développement des compétences sociales et des règles de civilité attendues en classe et hors classe. Ces comportements doivent être définis précisément, enseignés explicitement et être reconnus lors de leur manifestation. Voilà pourquoi, l'école utilise le soutien aux comportements positifs (SCP) pour la gestion des comportements afin de créer et de maintenir un milieu propice à l'apprentissage. Le système préconise l'adoption d'une approche à l'échelle de l'école tout entière. Au cours de l'année scolaire, plusieurs défis seront lancés aux élèves et lors de l'atteinte des objectifs, tous les élèves de l'école pourront célébrer leur effort par le biais d'activités WOW.

Les règles de vie de l'école

PRINCIPES

- Les élèves doivent respecter tous les règlements.
- Les adultes responsables (enseignantes, éducatrices) des élèves doivent appliquer toute la réglementation en tout temps.
- Tout élève en difficulté comportementale a droit à un support personnalisé structuré.
- Les interventions doivent avoir comme objectif d'amener l'élève à répondre positivement aux exigences normales de l'école relativement à son comportement.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- L'élève doit être au fait :
 - de ce qu'on attend de lui;
 - **de ce qu'il doit travailler pour améliorer son comportement**
 - des conséquences **logiques**
- Les parents doivent être informés :

- de ce qu'on attend de leur enfant;
 - du comportement de leur enfant;
 - de leurs responsabilités face à leur enfant;
 - des implications du geste de leur enfant;
 - des conséquences **logiques**
- Le personnel de l'école doit être :
- informé de ses responsabilités d'encadrement;
 - impliqué dans la démarche d'aide à l'élève.
- La direction doit :
- mettre sur pied un encadrement structuré et applicable;

PROCÉDURE GÉNÉRALE

- a) Observations sur le comportement.
- b) Intervention immédiate de l'adulte responsable auprès de l'élève : avertissement verbal et/ou consignation.
- c) S'il y a lieu, vous recevrez un avis écrit par courriel ou une version papier de la part de l'intervenant concerné.
- d) S'il s'agit de comportements liés à la violence et l'intimidation nous appliquerons le protocole lié à la Loi 56 sur l'intimidation et la violence ainsi qu'au plan de lutte mis en place par l'école.

RÈGLES/ MON RÔLE D'ÉLÈVE	RAISONS	CONSÉQUENCES ET RELATION D'AIDE
À l'Oasis, je respecte les autres dans mes actes et mes paroles ainsi que l'environnement et le	Pour favoriser une ambiance harmonieuse.	Les règles de vie de l'école de l'Oasis sont orientées vers les trois

<p>matériel mis à ma disposition.</p>	<p>Pour que chaque personne se sente respectée et en sécurité.</p> <p>Pour que l'environnement et le matériel demeurent propres et en bon état.</p>	<p>valeurs suivantes : sois respectueux, sois sécuritaire et sois autonome.</p> <p>Les conséquences / sanctions et les mesures d'aide et de soutien seront proportionnelles aux gestes posés. Elles sont évaluées à chaque fois selon la gravité, l'intensité et la répétition des actes.</p>
<p>À l'Oasis, je joue et j'agis de façon sécuritaire.</p>	<p>Pour assurer un climat agréable et sécuritaire.</p>	<p>Les comportements du niveau 3 et 4 (voir tableau ci-bas) entraîneront une intervention immédiate et des mesures particulières et ce, afin que tous se sentent bien et que la sécurité de chacun soit assurée. Ces mesures seront prises en concertation avec les intervenants de l'école.</p>
<p>À l'Oasis, je suis autonome dans mes actions et je fais ce qui est demandé au bon moment.</p>	<p>Pour respecter le temps d'enseignement de tous.</p>	<p>Un suivi des comportements des élèves sera fait.</p>

Manquements mineurs

	Comportements	Mesures d'aide
Niveau 1	<p>Comportements qui nuisent personnellement à l'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> • N'a pas son matériel • Brise son matériel scolaire • N'est pas assis à sa place • Ne suit pas les consignes • Se plaint/argumente • Joue avec des objets inappropriés • Ne complète pas ses travaux • Ne fait pas ses devoirs • N'écoute pas la personne qui parle • Ne s'assoit pas correctement • N'assume pas ses responsabilités • Refuse de travailler • N'utilise pas un appareil électronique selon la procédure établie • N'a pas la tenue requise selon l'endroit • Triche(plagiat) • Flâne 	<p style="text-align: center;">Exemples d'interventions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel du comportement attendu • Renforcer le bon comportement • Proximité ou contact physique • Établir un contact visuel • Avertissement verbal (disque rayé, choix dirigé, consigne unique, claire et courte) • Ignorance volontaire • Adapter la tâche (temps/outils) • Temps de réflexion en dehors de la classe (5 min) • Pause dans un coin calme (modéliser) • Modelage • Pairage/tutorat (avec étapes structurées) • Intensification des pratiques guidées • Intensification de la pratique autonome • Démarche d'intervention bienveillante (refléter l'émotion, rappeler la règle, diriger le comportement attendu) <p style="text-align: center;">Conséquences éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestes réparateurs • Fiche de réflexion • Conséquence logique • Reprise de temps
Niveau 2	<p style="text-align: center;">Comportements qui nuisent à l'apprentissage des autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se plaint/argumente devant le groupe • Encourage les mauvais comportements • Parle à des moments inappropriés • Brise le matériel scolaire ou celui d'un autre élève • Dérange les autres (bruits, paroles, gestes, etc.) • Ment • Ignore constamment les consignes • N'est pas à sa place • Exclut les autres • Est en retard • Ne circule pas en rang • Quitte le local sans permission 	<p style="text-align: center;">Exemples d'interventions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les interventions du niveau 1 • Discussion entre l'enseignante et la TES école ou classe (informer, comprendre, prévenir) • TÉS école • Analyse fonctionnelle • Information aux parents • Élaboration ou révision du plan d'action (fin du niveau 2) et avis à la direction • Système de renforcement individuel <p style="text-align: center;">Conséquences éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les conséquences du niveau 1 • Classe d'accueil • Protocole

Manquements majeurs

	Comportements	Mesures d'aide
Niveau 3	<p style="text-align: center;">Comportements qui nuisent à l'ordre général</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répond avec impolitesse à l'adulte • Lance des objets • Provoque les autres (doigt d'honneur, langage vulgaire, etc.) • Fait des crises de colère • Crache sur les autres • Blasphème • Adopte des comportements violents non planifiés et non organisés (bouscule, pousse, fait trébucher, donne des coups de poing ou de pied) • S'oppose systématiquement aux demandes de l'adulte • Se lève debout sur les meubles • Lance un meuble ou une chaise • A une attitude impolie face à l'adulte • Court et crie dans les corridors • Fugue dans l'école • Participe à des jeux agressifs • Fait des graffitis 	<p style="text-align: center;">Exemples d'interventions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les interventions des niveaux 1 et 2 • Rencontre avec les intervenants concernés (TÉS, direction, etc.) • Appui externe (travailleur social, CSSS, service éducatifs) • Plan d'intervention • Application du protocole de violence et d'intimidation • Manquement majeur et inscription à l'info-comportement) <p style="text-align: center;">Conséquences éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les conséquences des niveaux 1 et 2 • Suspension interne • Mesures particulières
Niveau 4	<p style="text-align: center;">Comportements illégaux ou qui blessent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fait toute action qui blesse physiquement ou psychologiquement de façon planifiée et organisée • Vole ou brise la propriété d'autrui • Se bagarre • Consomme, a en sa possession ou vend de la drogue ou de l'alcool • Est en possession d'objets dangereux • Menace de blesser ou d'endommager • Intimide, fait de la cyber intimidation • Humilie • Vandalise • Menace de mort ou de voies de faits • Fume sur le terrain de l'école • Tient des propos racistes • Fugue de l'école • Lance des objets blessants 	<p style="text-align: center;">Exemples d'interventions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les interventions des niveaux 1,2 et 3 • Appui externe (policier, DPJ) • Rencontre avec la direction, le parent, l'élève, le membre du personnel • Référence à un service (classe ou programme spécialisés) • Plan de service intégré individualisé (PSII) <p style="text-align: center;">Conséquences éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les conséquences des niveaux 1, 2 et 3 • Suspension externe

Engagement aux règles de vie

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous.

J'ai pris connaissance des règles de vie, du guide d'utilisation d'internet et des médias sociaux et des procédures. Je m'engage à les respecter dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre et apprendre.

Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance des règles de vie, du guide d'utilisation d'internet et des médias sociaux, du fonctionnement et des procédures que mon enfant aura à respecter. Je suis prêt(e) à collaborer avec l'école à la réussite éducative de mon enfant.

Signature du parent : _____

Date : _____

Ressources externes disponibles

Organismes	Coordonnées	Site web
Jeunesse, J'écoute	1-800-668-6868	
Tel-Jeunes	1-800-263-2266	https://www.teljeunes.com/Accueil
Organisme Espace	418-649-5140	https://espacesansviolence.org/
Allo Prof	1-888-776-4455	https://www.alloprof.qc.ca/
Centre cyber- aide		https://www.centrecyber-aide.com/